

**D – 2019-025 : Modification de la délibération relative au tableau des indemnités de fonction des élus :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité la modification de la délibération relative au tableau des indemnités de fonction des élus.

**D – 2019-026 : Indemnité de conseil du Receveur**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité :

- de demander le concours de Mr CHEVALLIER Patrick,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an pour la durée du mandat.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera acquise à Mr CHEVALLIER pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire.

**D – 2019-027 : Désignation d'un juré d'assises**

L'arrêté préfectoral du 2 avril 2019 précise les dispositions à mettre en place concernant la répartition des jurés d'assises dans le département pour l'année 2019.

En conséquence, 3 personnes ont été tirées au sort :

- Mme JOSEPH Muriel Nicole Annick épouse SENGER, demeurant 84 Grande Rue
- M. RUSQUART Philippe Jacques Camille, demeurant 25 Grande Rue
- M. MATHIEU Romain Alexandre, demeurant 7 route de Dreux

**D – 2019-028 : Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre : Travaux d'aménagement de la rue des Guinantiers et Place Raymond Hélix :**

Pour faire suite à la commission travaux du 30 avril 2019, il est proposé au conseil municipal de programmer pour 2020 la seconde phase de rénovation du secteur des Guinantiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à la majorité Monsieur le Maire à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour ce chantier.

**D – 2019-029 : Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre : Travaux de rénovation de la voirie et aménagement de trottoirs Rue Saint Jacques :**

Pour faire suite à la commission travaux du 30 avril 2019, il sera proposé au conseil municipal de programmer pour 2020 les travaux de remise en état de la voirie de la Rue Saint Jacques et l'aménagement de trottoirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à la majorité, Monsieur le Maire à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour ce chantier.

**D – 2019-030 : Lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'achat d'un véhicule neuf ainsi que la reprise de l'ancien véhicule.

**D – 2019-031 : Redevance de fonctionnement GRDF 2018-2019 :**

La commune a signé avec GRDF un traité de concession pour la distribution publique gaz naturel d'une durée de 30 ans.

L'article 5 du cahier des charges de concession et l'article 3 de l'annexe 1 prévoient la formule de calcul de cette redevance.

Pour 2018, la redevance s'élève à 1.073,00 €

Pour 2019, la redevance s'élève à 1.100,34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à percevoir la redevance pour 2018 et 2019.

**D – 2019-032 : Lotissement des " Gâts " - dénomination de la rue :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à la majorité la dénomination proposée : «rue des Prairies».